

BILAN DE COMPÉTENCES



Objectif général

Le bilan de compétences est un outil de gestion des carrières qui a pour objet d'identifier les compétences, les aptitudes professionnelles et personnelles, les éléments de la personnalité et les motivations qui viendront en appui d'un projet professionnel ou d'un projet de formation à la fois concret et réaliste.

Réalisé dans le cadre d'un projet entrepreneurial, il permet au futur entrepreneur de challenger ses compétences en regards des exigences de son projet.

Public cible

Le bilan de compétences s'adresse à toute personne en activité ayant un projet de reconversion professionnelle, d'insertion ou d'évolution professionnelle ou de formation, notamment :

- Les salariés du secteur privé ;
- Les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de France Travail, de l'APEC ou de Cap emploi ;
- Les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) : textes spécifiques mais dans des conditions similaires aux salariés.

Modalités et délais d'accès

Pour démarrer un bilan de compétence, veuillez contacter un référent (coordonnées en bas de page).

La démarche commence dans un délai de 1 à 3 semaines après la demande.

Réalisation en individuel : en présentiel ou en visio.

Durée

24h maximum dont 14h en face à face.

La démarche se déroule sur plusieurs semaines, environ 3 à 4 mois.

Méthodes mobilisées

Entretiens en face à face - Utilisation d'outils génériques et d'outils spécialement développés pour le monde de l'entrepreneuriat par l'Union des Couveuses d'Entreprise.

Selon l'article L. 6313-1, le bilan de compétences comprend, sous la conduite du prestataire effectuant ce bilan, les trois phases suivantes :

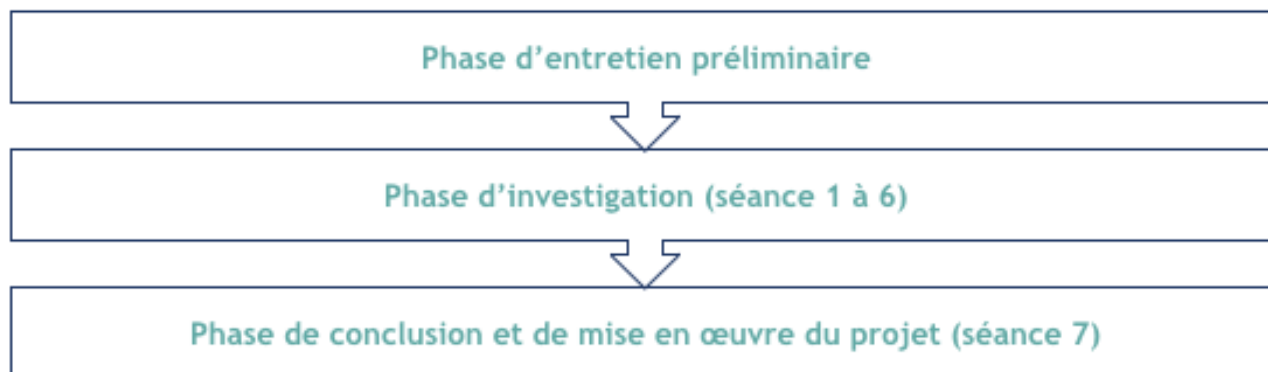
1- **Une phase préliminaire qui a pour objet :**

- D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire ;
- De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ;
- De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ;

2- **Une phase d'investigation** permettant au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives ;

3- **Une phase de conclusions** qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire:

- De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.



Phases	Durée indicative	Objectifs
Phase préliminaire	1h	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation et explication de la méthodologie • Explication de la partie administrative • Présentation de la structure d'accompagnement • Présentation de l'accompagnateur • Réponse aux questions • Analyse de la demande • Définition des objectifs • Engagement et contractualisation
Phase d'investigation / confrontation	12h	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse du parcours personnel et professionnel • Analyse des motivations au changement • Inventaire des compétences professionnelles et extra professionnelles • Connaissance de l'environnement, des filières métiers et des formations • Etude des pistes envisagées et enquêtes-métier • Réflexion sur la stratégie de recherche d'emploi à mettre en œuvre
Phase de conclusion	2h	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du projet professionnel et/ou du projet de formation • Elaboration de la synthèse finale. • Liste des actions à entreprendre • Conclusion
Suivi	1h	<ul style="list-style-type: none"> • Co-évaluation de la mise en œuvre du projet, à 3 mois et à 6 mois

Modalité d'évaluation

Réalisation d'un bilan de l'action de bilan de compétences et questionnaire de satisfaction.

Tarif

2 000 €

Financement

- Avec votre Compte Personnel de Formation (possibilité d'abondement de France Travail) ;
- Si vous êtes en emploi, avec le Plan de développement des compétences de l'entreprise ;
- Si vous êtes en arrêt maladie, avec un financement de la Sécurité Sociale

Nos engagements déontologiques et respect des règles applicables

La Coopérative d'Initiative jeunes respecte les engagements déontologiques prévus à l'article L. 6313-4 du code du travail :

- Le bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du bénéficiaire ;
- Les informations demandées au bénéficiaire du bilan doivent présenter un lien direct et nécessaire avec son objet ;
- Les résultats détaillés et le document de synthèse ne peuvent être communiqués à toute autre personne ou institution qu'avec l'accord du bénéficiaire ;
- Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans sont soumises aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent à ce titre.

Elle s'engage à réaliser des bilans de compétences dans le respect de la loi qui le régit, par application des décrets R.6322-32 à 60 et R.6313-4 à R6313-8 du Code du Travail.

Pour toutes informations complémentaires, nos référents bilan de compétences se tiennent à votre disposition :

COOPERATIVE D'INITIATIVE JEUNES ENTREPRENEUR.E.S

Siège BASTIA : 6 route de Ville – La Chapelle -20200 Bastia

Tel : 04 12 01 04 06

Référents bilan de compétences : Magali Le Peculier - Julie Prospero

MARSEILLE : Le Carburateur, 221 Chemin de la Madrague Ville 13015 Marseille

Tel : 06 17 50 28 14

Référent bilan de compétences : François Devaux

GUADELOUPE : Boulevard Legitimus Immeuble BDAF – 97110 Pointe A Pitre

Tel 06 90 29 48 64

Référent bilan de compétences : Francis Melina

GUYANE :- 64Bis rue des peuples autochones - 97300 Cayenne

Tel : 0594 20 44 74

Référent bilan de compétences : Théodore Ledieu

Email : contact@coop-jeunes.eu



Si vous êtes en situation de handicap avec nécessité d'un aménagement spécifique, contactez nos référents handicap via l'adresse suivante :

contact@coop-jeunes.eu

Référents handicap :

DESIR Marina

PROSPERI Julie

SUZANO Gisèle

MELINA Francis